



**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES
CIVIS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 5 mai 2020 à 16h00
Hôtel de Ville de Saint-Pierre**

**AFFAIRE SUPPLEMENTAIRE
examinée selon la procédure d'urgence
(Art. L. 2121-11 du CGCT)**

02 bis. Exercice par le Président de la CIVIS de l'ensemble des attributions de l'organe délibérant instauré par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie covid-19.

POUR PUBLICATION